

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Jérôme Christen et consorts - Croissance démographique : quelles mesures et quelle limite?

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie le lundi 13 mai 2019, à la salle Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mme Pierrette Roulet-Grin ; de MM. Pierre-André Romanens, Claude Schwab, Yvan Pahud, Yves Ferrari, Jérôme Christen et Régis Courdesse, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur.

M. Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), représentant du Conseil d'État, était accompagné de M. Gilles Imhof, directeur de Statistique Vaud (StatVaud) au DFIRE.

Mme Marie Poncet Schmid et M. Cédric Aeschlimann, secrétaires de la commission, ont établi les notes de séance. Qu'ils en soient remerciés.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant rappelle que le Grand Conseil a refusé le postulat Despot « Combien d'habitants peut supporter le Pays de Vaud ? » (16_POS_206) en janvier 2019 en raison de la teinte xénophobe qui apparaissait aux yeux de certains. Son postulat lève toute ambiguïté.

Depuis le dépôt du postulat, la démographie a continué de croître — le canton a fêté ses 800'000 habitants. Cela conduit, par exemple, à la saturation des transports publics, également en dehors des heures de pointe, et le fait que dans l'année, le pays atteint très tôt le jour du dépassement des ressources. Les infrastructures sont inadéquates, même si le retard se comble grâce à l'action du Conseil d'État. La promotion économique atteint ses limites et les oppositions aux projets immobiliers se multiplient.

Le postulat porte sur l'immigration et la population, d'une part, et sur la manière de gérer le retard en matière d'infrastructures, d'autre part. Puisqu'on ne peut pas continuer de croître dans un environnement fini, la pression sur le logement se renforcera et des tensions sociales risquent d'apparaître. Il faut réfléchir aux mesures à prendre d'ici à dix ans.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseiller d'État déclare d'entrée que le Conseil d'État n'est pas favorable au postulat. En effet, les thèmes soulevés par le postulant trouvent leurs réponses dans plusieurs études et rapports prospectifs :

- *Rapport de la commission de prospective : Vaud 2035* (juin 2017). Cette étude est une des bases du Programme de législature 2017-2022.
- *Prise en charge médico-sociale et sanitaire des séniors à l'horizon 2040* (septembre 2017) : rapport sur le vieillissement de la population et la prise en charge socio-sanitaire des personnes âgées, au vu, par exemple, de la tendance à l'éclatement des cellules familiales et du vieillissement des proches aidants.
- *Logement des séniors à l'horizon 2040* (décembre 2018) concernant les loyers, la manière de concevoir les logements, en particulier.
- *La silver économie : une opportunité pour le canton* (mai 2019).

Toutes ces études feront l'objet d'un rapport de prospective pour l'horizon 2040 d'ici à la fin de la législature, en janvier 2022. Les départements collaboreront sur les thématiques du social, de la formation, de la mobilité,

des transports, de la transition énergétique, des institutions, etc. Ce rapport décrira une série de scénarios avec des contraintes exogènes, comme la fermeture des frontières, les modifications dans les métiers, la mortalité, etc. Le rapport sera examiné par une commission parlementaire et traité par le Grand Conseil, en vertu de l'article 72 de la Constitution vaudoise (Cst-VD).

En réponse directe au postulant, il est indiqué qu'en 2018, le canton de Vaud a enregistré la plus faible croissance démographique des quinze dernières années, ce qui a une influence sur la pyramide des âges. Sur le million d'habitants prévu dans le canton de Vaud en 2040, près de la moitié sera, soit à la retraite, soit en formation, ce qui va mettre la pression sur les classes actives. Les perspectives démographiques seront mises à jour en 2020 et présentées dans une publication, à la suite des rapports *Perspectives de population*.

Le Conseil d'État considère que les rapports déjà publiés constituent une réponse au postulat. La future – et proche – actualisation du Rapport de la commission de prospective tiendra compte des demandes du postulant.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

La discussion générale a montré une cassure nette entre les partisans du renvoi du postulat au Conseil d'État et ceux qui admettent que les réponses au postulant se trouvent dans les rapports existants et dans le futur et proche rapport de la commission de prospective pour 2040.

Arguments contre le renvoi du postulat au Conseil d'État

Il faut sortir du périmètre vaudois et s'intéresser aussi à Genève et à la France voisine avec les projets d'agglomérations et la métropole lémanique. L'immigration répond partiellement aux problèmes de natalité et de vieillissement de la population. Les différents observatoires transfrontaliers s'occupent déjà des conséquences liées à la population.

À partir des quatre scénarios de population examinés par le Canton, existe-t-il une limite qualitative en termes de démographie ?

Suite à l'acceptation de l'initiative populaire contre « l'immigration de masse » en 2014, StatVaud a analysé ses effets démographiques sur la « pyramide » des âges dans l'espace lémanique à l'horizon 2040. L'étude montre que la mesure provoquerait le ralentissement de la croissance démographique et accélérerait le vieillissement de la population. Le modèle n'est pas viable, la société ayant besoin de jeunes.

Lors de la 4^e adaptation du plan directeur cantonal (PDCn), le Grand Conseil a choisi le scénario haut de la population, à savoir un 1 million d'habitants à l'horizon 2040. C'est une réponse anticipée au postulat ! Dès lors, revient-on sur une décision très récente ? On constate que l'immigration a fortement baissé depuis l'adoption du PDCn et que l'on se situe plutôt entre les scénarios « moyen » et « haut ». Mais même le scénario « haut » du PDCn va à l'encontre de la croissance démographique, car toutes les communes surdimensionnées ont des problèmes d'adéquation des zones à bâtir avec la croissance limitée de la population.

Les quatre scénarios étudiés par le Conseil d'État représentent des choix politiques. Certains privilégieront de nouvelles solidarités et d'autres la numérisation de la société. Probablement que la voie idéale traverse les quatre scénarios. Les circonstances influenceront les choix.

Indépendamment des réponses données au postulat par les différentes études faites et par le futur rapport de prospective pour 2040, dans quel laps de temps le Conseil d'État pourra-t-il répondre au postulat ? Le postulat sera traité en plénum à la rentrée parlementaire, le Conseil d'État transmettra à la fin 2020 un rapport intermédiaire indiquant probablement qu'il faut attendre 2022 et le débat au Grand Conseil se tiendra en 2021, soit une année avant le traitement du prochain rapport de prospective. Donc, renvoyer le postulat au Conseil d'État est inutile, car le débat sera fait. Par contre, il faut que le rapport sur la prospective 2040 contienne des choix marqués.

Arguments pour le renvoi du postulat au Conseil d'État

Les députés favorables au postulat relèvent que le seuil admis quant à la population que nous pouvons accueillir, grâce aux solutions quantitatives et qualitatives que nous avons trouvées, est dépassé. Des progrès peuvent encore être accomplis, mais il faut se poser d'autres questions que celles qui portent sur notre manière d'évoluer dans le paradigme de croissance actuelle. Les réflexions du postulat tracent des pistes intéressantes.

On ne peut pas y répondre, car elles sont difficiles à concevoir dans notre modèle politique. Un des problèmes est de savoir comment on se partagera les ressources financières, environnementales, énergétiques, etc. en fonction de l'augmentation de la population.

Les initiatives d'Ecopop et du 9 février 2014 ont révélé que les Suisses – et les Vaudois -, pas forcément anti-immigration, s'interrogent sur les conséquences de la croissance démographique sur la qualité de vie, l'environnement, le climat, l'auto-approvisionnement agricole (taux de 50%, en baisse continue).

L'augmentation démographique est exponentielle : il a fallu cent ans pour passer de 200'000 à 400'000 habitants, 38 ans pour gagner 200'000 autres habitants et 20 ans seulement pour les 200'000 habitants supplémentaires. Il faut saluer le travail de Statistique Vaud et du département. Toutefois, le postulat demande de réfléchir au choix d'un scénario et à des mesures et demande une vision à long terme en matière de gestion de la démographie et de limites vivables. Il ne demande pas une nouvelle étude. Le Conseil d'État pourrait définir sa ou ses visions à l'issue du prochain rapport de prospective et les inscrire dans la réponse au postulat.

Comment gérer le million d'habitants compte tenu, en particulier, du retard accumulé dans les infrastructures, et comment gérer la poussée démographique qui dépasserait ce chiffre ? La pression sur le logement sera importante.

Des jeunes sont descendus dans la rue pour nous demander d'agir et de leur donner un avenir. L'économie, qui réfléchit à court terme, sera incapable de régler les problèmes. Se cacher derrière l'économie revient à ne pas effectuer son travail politique.

Le risque de pénurie énergétique cité dans le rapport 2035 va pénaliser l'économie. Actuellement, il y a importation d'énergie. Le Conseil d'État doit expliquer les conséquences du choix de 1 million d'habitants.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat :

La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 4 voix pour, 3 contre et 0 abstention.

Froideville, le 3 septembre 2019.

*Le rapporteur :
(signé) Régis Courdesse*